



REGLEMENT FINANCIER 2021/2022



LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE DE NATATION
9 RUE LEO LAGRANGE – 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02.99.67.03.58

Adresse mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr

Adresse site : <http://bretagne.ffnatation.fr>



TARIFS FEDERAUX

Affiliation des clubs

L'affiliation se fait en ligne.

Tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération (quelle qu'en soit l'origine) à la date de fermeture du serveur pour basculement de saison, verra sa réaffiliation bloquée jusqu'à apurement de sa dette.

Mode de paiement

Le règlement de l'affiliation se fait obligatoirement en ligne. Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables)

| Affiliation | Montant |
|---------------------------------------|---------|
| Affiliation fédérale*- 1 an | 350€ |
| Affiliation animation **- 1 mois | 100 € |
| Affiliation animation **- 2 mois | 150 € |
| Affiliation animation **- 3 mois | 190 € |
| Affiliation animation**- 4 mois | 200 € |
| Affiliation fédération partenaire *** | 50 € |

- Un package ENF.

- la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs – un accès au service extranet

*** Affiliation Animation : destinée au club souhaitant prendre les licences « Encadrement », « Natation pour tous », « J'apprends à nager » et/ou « Découverte ».*

**** Affiliation Fédération partenaire : destinée au club déjà affilié à une fédération partenaire, pouvant souscrire à la « Sur-licence Fédération partenaire » Nota : Pour les clubs déposant des nouveaux statuts auprès de leur préfecture : donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs ou changement de numérotation...*

GRATUITÉ de l'affiliation la première année.

TARIFS LICENCES

La période de prise de licence par « EXTRANAT » se situe du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

Le paiement de la licence doit se faire obligatoirement en ligne sur le site Extranat de la FFN.

La licence est imprimable directement sur le site Extranat.fr

| LICENCES 2021-2022 | TARIFS | | |
|--|---------------|---|-------------|
| | PART FEDERALE | PART REGIONALE | TOTAL |
| Dirigeant / Bénévole / Officiel / Entraîneur | 5.80 € | 4.20 € | 10 € |
| Compétiteur (11 ans et plus fille/12 ans et plus garçon) | 32 € | 18 € | 50 € |
| Compétiteur (10 ans et moins fille/11 ans et moins fille) | 20 € | 14 € | 34 € |
| Compétiteur été (11 ans et plus fille/12 ans et plus garçon) ^(a) | 16 € | 14 € | 30 € |
| Compétiteur été (10 ans et moins fille/11 ans et moins fille) ^(a) | 14 € | 12 € | 26 € |
| Natation pour tous (16ans et +) | 5,80 € | 4,20 € | 10 € |
| Natation pour tous (0-15ans) | 12,50 € | 9,50 € | 22 € |
| Eau Libre promotionnelle | 6 € | 4 € au club de ligue ou France Natation | 10 € |
| J'apprends à nager | 12,80 € | 2,20 € | 15 € |
| e-licence (via application fédérale SwimmingHeroes) | 10 € | 2€ ^(b) | 12 € |
| Découverte ^(c) | 1.5 € | 0.5 € à la ligue | 2 € |
| Partenaire ^(d) | 2 € | 1 € | 3 € |

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée.

(a) Uniquement pour les compétitions du 1er juin au 31 août au sein des clubs participant uniquement au circuit « compétitions estivales »

(b) 2 € reversés à un club sur décision de l'adhérent

(c) Pour la saison estivale 2022, la licence animation est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water-Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.

(d) Disponible uniquement pour les clubs de fédération sportive partenaire ayant signés une convention avec la fédération. Exemple : Fédération Sportive des ASPTT

DROITS D'ENGAGEMENTS - NATATION COURSE : TARIFS 2021-2022

| NATATION COURSE | Club labellisé ou 100% LICENCES | AUTRE |
|---|------------------------------------|---------|
| Engagements individuels Jeunes / TC / Maîtres | 4 € 50 | 10 € 00 |
| Engagements individuels Nageurs hors Bretagne | 8 € 00 | 8 € 00 |
| Engagements relais | 10 € 00 | 10 € 00 |
| Championnats interclubs régionaux Jeunes / TC / Maîtres | 50 € 00 | 50 € 00 |
| Finale régionale interclubs avenir | 30 € 00 | 30 € 00 |
| EAU LIBRE INDOOR (5KM ou record de l'heure) | | |
| 1 – NAGEURS CLUBS BRETONS TC | 4 € 50 | 10 € 00 |
| NAGEURS BRETONS MAITRES | 7 € 00 | 12 € 00 |
| 2 – NAGEURS EXTERIEURS | 12 € 00 | 12 € 00 |

| | |
|---|--------------------|
| Forfait après réception des engagements sans certificat médical | 8€/nageur/épreuve |
| Forfait non déclaré lors de la compétition, après le début des épreuves | 12€/nageur/épreuve |
| Forfait interclubs régionaux | 100€ |
| Forfait interclubs jeunes (au-delà du) | 100€ |

Forfait pour tous les interclubs après édition du programme 100€

Amendes pour dépassement des temps limites des compétitions avec grilles de temps : 2€

Le certificat médical devra parvenir à la Ligue régionale au plus tard dans les 48 heures après la fin de la compétition.

ENGAGEMENTS : PROCEDURE DE REGLEMENT

Période d'engagement :

1. Faire les engagements impérativement pendant la période des engagements.
2. Envoyer par mail à la Ligue de Bretagne la composition des relais si celle-ci n'est pas possible sur extranat avant la fin de la date limite des engagements.

Non validation des Engagements :

Le club n'ayant pas validé ses engagements sur extranat devra en aviser la ligue pour confirmer son désengagement. Sinon il se verra appliquer le tarif majoré de **50%**.

Rajout d'épreuves supplémentaires après la période d'engagement :

1. Le club se verra appliquer le tarif majoré de **50%** pour chaque épreuve supplémentaire rajoutée après la fin de la période des engagements.

A l'issue de la compétition une facture de la Ligue Régionale sera éditée avec la totalité des engagements et les forfaits éventuels et sera expédiée par mail aux clubs.

- **Le règlement doit se faire par virement bancaire, les informations ci-dessous devront être précisées :**
 - **Le nom du club**
 - **Le nom de la compétition**
 - **le numéro de facture de la ligue**

REGLEMENTATION POUR LES OFFICIELS – NATATION COURSE PAR REUNION

- Compétitions par équipe (Jeunes / TC / Maîtres) : 1 officiel par équipe
- Compétitions individuelles : 1 officiel pour 3 à 9 nageurs, 2 officiels pour 10 à 19 nageurs, 3 officiels à partir de 20 nageurs
- Compétitions individuelles Maîtres : 1 officiel par équipe (si officiel est nageur prévoir son remplaçant)
- Record de l'heure : voir règlement spécifique de l'épreuve

Tous les officiels doivent être licenciés.

Non-respect du quota des officiels (par réunion) : amende de 50€/réunion.

Dans la mesure du possible, les officiels s'inscrivent, via leur compte extranat pendant la période d'engagements pour faciliter la mise en place des jurys.

Le jour de la compétition, la clôture des inscriptions pour les officiels sera effective ½ heure avant le début de la compétition.

S'inscrire obligatoirement auprès du Juge Arbitre dès l'arrivée à la piscine.

Pour pouvoir passer l'examen pratique lors d'une compétition, l'officiel candidat doit être licencié, avoir suivi la formation théorique prévue. Pour cela, s'inscrire au préalable auprès du référent départemental de formation qui lui donnera toutes les informations utiles.

DROITS D'ENGAGEMENTS - NATATION SYNCHRONISEE : 2021-2022

| | Epreuves individuelles | CLUB 100% LICENCES | AUTRES | | Epreuves de BALLETS | CLUB 100% LICENCES | AUTRES |
|--------------------------|------------------------------|--------------------|---------|--|---------------------|--------------------|---------|
| "Synchr oNat" | PARCOURS A SEC | 3 € 00 | 6 € 00 | | SOLO | 16 € 00 | 30 € 00 |
| | PROPULSION TECHNIQUE | 3 € 00 | 6 € 00 | | DUO | 16 € 00 | 30 € 00 |
| | PROPULSION BALLET | 3 € 00 | 6 € 00 | | TRIO | | |
| | TECHNIQUE (4 figures) | 3 € 00 | 6 € 00 | | | | |
| | | | | | BALLET D'EQUIPE | 16 € 00 | 30 € 00 |
| Régionaux | FIGURES IMPOSEES (4 figures) | 7 € 00 | 10 € 00 | | BALLET COMBINE | 16 € 00 | 30 € 00 |

PENALITES AMENDES : 50 €

- forfait de nageuse non justifié par un certificat médical, le jour de la compétition ou 48h00 après le jour de la compétition.
- défaut ou forfait de juge
- juge absent à la réunion de jury, sauf circonstance exceptionnelle (prévenir téléphone).
- non-respect du quota juge/nageuses (manque de juges).
- non-respect du niveau de juge par rapport au niveau de pratique de la compétition concernée.

DROITS D'ENGAGEMENTS - WATER POLO : Tarifs 2021-2022

Championnat régional de Bretagne : 400€

Forfait : 50 €

Arbitrage : prime 60€00 + défraiement trajet 0€20 / km

DROITS D'ENGAGEMENTS - EAU LIBRE : Tarifs 2021/2022

Droit journalier de participation: Eau Libre : 10€ - Reversement par la FFN de 40% des droits d'engagements au Club de ligue (Natation Bretagne).

Ce droit journalier ne concerne que les non-licenciés FFN

Le montant des engagements des nageurs aux épreuves en eau libre est fixé librement par l'organisateur qui lesperçoit.

Les organisateurs de la Coupe de Bretagne : versent un droit d'inscription à la Ligue de Bretagne de **200€**

Droit d'engagement INDOOR (5 km ou record de l'heure) : voir droits d'engagements Natation Course.

Forfait : idem natation course.

Officiels : règlement spécifique inclus dans le programme de la compétition avec pénalités pour défaut d'officiels.

AIDES AUX STAGES ET REGROUPEMENTS

A Préciser

LES SELECTIONS REGIONALES

Prise en charge totale par la Ligue des équipes bretonnes engagées à des compétitions nationales.

LA FORMATION - L'ERFAN

Formation d'évaluateur : ENF 1,2,3

| | | |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Coût de la formation : 50€ | Participation de la Ligue : 20€ | Coût pour le stagiaire : 30€ |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|

| Tarification 2021 – 2022 | | | |
|---|---|---|--|
| Formations Sèches | Cout Réel | Licencié FFN Bretagne | Club 100% Licences |
| BF1 | 755 + 45€ | 377,5 + 45€ (Prise en charge de 50% par la Ligue) | 302 + 45€ (Prise en charge de 60% par la Ligue) |
| BF2 | | 1555€ + 45€ | |
| BF3 | | 1755€ + 45€ | |
| BF4 | | 2855€ + 45€ | |
| MSN | | 4850€ + 45€ | |
| BPJEPS | | 1850€ + 45€ | |
| DEJEPS | | 9200€ + 45€ | |
| CS SSMA | | 1950€ + 45€ (900€ titulaire du BNSSA) | |
| BNSSA | | En cours de négociation | |
| PSE1 | | 350€ | |
| FC PSE | | 80€ | |
| Formation ENF | 50€ | 30€ (Prise en charge 20€ par la Ligue) | |
| PACKS | | Prise en charge du BF1 par la Ligue au tarif licenciés bretons | Prise en charge du BF1 par la Ligue à 60%. 50% pour les autres diplômés |
| BF1, 2, 3, BPJEPS en 3 ans | (755+1555+1755+1850=5915€) Total : 5915€ + 45€ ou 1972€ par an + 45€ | (377+1555+1755+1850=5537€) Total : 5537,5 + 45 € ou 1846€ + 45€/an | (302 + (1555+1755+1850)/2 = 2882€) Total : 2882€ + 45€ ou 961€ + 45€/an |
| BF1, 2, BPJEPS en 2 ans | (755+1555+1850=4160) Total : 4160€ + 45€ ou 2080€ par an + 45€ | (377+1555+1850=3782€) Total: 3782€ + 45€ ou 1891€ + 45€/an | (302+(1555+1850)/2=2004,5€) Total: 2004,5€ + 45€ ou 1003€ + 45€/an |
| MSN, BPJEPS en 1 an | (4850+1850 = 6700€) Total : 6700€ + 45€ | | 3350€ + 45€ |
| MSN, DEJEPS CS SSMA en 1 an | (4850+2500 + 900 = 8250€) Total : 8250€ + 45€ Prise en compte des allègements de formation liés au MSN (stagiaire titulaire du BNSSA) | | 4125€ + 45€ |
| Pour tous les diplômés la tarification ne tient pas compte des allègements possibles de formation en fonction du Positionnement Initial de Formation (PIF) du stagiaire | | | |

Les aides s'appliquent pour les personnes ne pouvant pas bénéficier des aides à la formation d'état ou d'entreprise
 En fonction de la contractualisation avec les comités départementaux une aide complémentaire est possible
 Certains clubs apportent également une aide à la formation

Toute demande d'accompagnement financier sera adressée à la ligue en joignant obligatoirement la réponse de la demande de prise en charge par l'OPCA.

Formation officiels « A » natation course et eau libre

Coût : 35€ la journée pris en charge à 100% par la Ligue.

COMPETITIONS - LOCATION DU MATERIEL - AIDE A L'ORGANISATION

(Voir en annexe 1 et 2 le contrat de location, la procédure de prise du matériel et la convention pour l'organisation d'une épreuve régionale ou interrégionale)

UNIQUEMENT AUX CLUBS ET COMITES DEPARTEMENTAUX BRETONS

PICCOLO, ARES, PLAQUES etc ... 400 €uros pour toute la compétition / Chèque de caution de 2500€
BOUEES EL : 25 € par bouée Talkies walkies : 2€50 par unité.

La Ligue prévoit 75€ par réunion pour l'organisation d'une compétition régionale à condition que la convention soit bien respectée.

REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les demandes de remboursement des frais se font obligatoirement sur la fiche spécifique à cet effet téléchargeable sur le site de la Ligue Régionale, ou disponible auprès du secrétariat de la Ligue.

Toute demande non accompagnée des pièces et justificatifs mentionnés ci-après ne sera pas honorée.

BAREME D'INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION

Tous les documents permettant le déclenchement du paiement par le service comptable de la Ligue doivent lui parvenir dans les 15 jours qui suivent la fin du déplacement.

DEPLACEMENTS

| Catégories concernées | Train | Route avec autorisation | Missions non régionales |
|--|--|---|---|
| Toutes personnes ayant reçu une mission régionale par l'autorité régionale | Sur justificatifs Frais réels TGV 2 ^{ème} classe ou autre train SNCF | Sur justificatifs du déplacement et des km réellement parcourus : remboursement sur la base de 0,35€/km. | Sur présentation de justificatifs Remboursement sur la base de 0,20€/Km. |
| Péages avec autorisation route | Parking | Avion avec autorisation | Taxi avec motivation et autorisation |
| Sur justificatifs Frais réels | Sur justificatifs Frais réels | Sur justificatifs Frais réels Classe éco | Sur justificatifs Frais réels |

HEBERGEMENT

| Hôtel selon horaires et éloignement | Repas |
|--|----------------------------------|
| Sur justificatifs Plafond, dont petit déjeuner 70€ SUR PARIS : 100 € | Sur justificatifs Plafond 30€ |

Après autorisation, chacun peut organiser son déplacement comme il l'entend, il sera remboursé à hauteur des justificatifs fournis et dans la limite des plafonds forfaitaires définis ci-dessus.

Le secrétariat de la Ligue régionale est également à la disposition pour les réservations concernant les missions.

Les justificatifs des frais engagés dont le remboursement est demandé à la Ligue Régionale doivent tous être des originaux : billets SNCF compostés, justificatifs de voyage SNCF, document mentionnant le prix payé et le détail de vol + coupons d'accès à bord pour l'avion, tickets de péage, de caisse détaillée de restaurant, facture détaillée d'hôtel... Les dates et les horaires doivent être cohérents avec la date du déplacement.

Tout dépassement du plafond ou toute dérogation à ce règlement est soumis à l'approbation de l'autorité de la Ligue Régionale.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE REGIONALE

La Ligue prend en charge le déjeuner d'un délégué par club.

ANNEXE 1

CONTRAT DE LOCATION CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE RESERVE UNIQUEMENT AUX CLUBS ET COMITES DEPARTEMENTAUX BRETONS

| Coordonnées du PROPRIETAIRE | Coordonnées du LOCATAIRE |
|--|---|
| Ligue de Bretagne de Natation 9 rue Léo Lagrange 35131 CHARTRES DE BRETAGNE Tél : 02.99.67.03.58 Mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr | Nom : Adresse : Tél : Mail : |

Indiqué le matériel souhaité pour la location

| POUR LA GESTION DE LA COMPETITION | POUR LE TRANSPORT DU MATERIEL |
|-----------------------------------|-------------------------------|
|-----------------------------------|-------------------------------|

| | | | |
|---|--|-----------------|--|
| Plaques de touche OMEGA avec chariot de transport | | Rampes pliables | |
| Tableau piccolo avec chariot de transport | | Diable | |
| Trépied piccolo | | | |
| Touret piccolo | | | |
| Rallonge électrique 25 mètres | | | |
| Valise Harnais | | | |
| Poires | | | |
| Klaxons | | | |
| Start Time | | | |
| Plaque de touche 800/1500 | | | |
| Ordinateur Ares | | | |
| Sono | | | |
| Câbles 25 mètres | | | |
| Câble 50 mètres | | | |

Accord de location :

Je soussigné(e).....Mr/Mme Président du club.....

Prend en location le chronométrage électronique de notre meeting.....

Du...../...../..... au..... /...../..... pour un montant de 400€

Enlèvement du matériel à la Ligue régionale de natation

(Cochez la case utile)

| FORMULE CHOISIE | DATE |
|----------------------------|------|
| Vendredi matin avant 12h00 | |

Retour du matériel à la Ligue régionale de natation

(Cochez la case utile)

| FORMULE CHOISIE | DATE |
|-------------------------|------|
| Lundi matin avant 12h00 | |
| | |

L'enlèvement et le retour du matériel nécessitent **OBLIGATOIREMENT** la présence de **2 personnes**

Après utilisation des plaques et pour préserver leur bon fonctionnement, elles devront être vidées de l'eau qu'elles contiennent et rincées à l'eau claire.

Règlement et caution :

Règlement : dès réception de la facture, je règle la somme due soit : **400 €**

Caution : Je laisse en caution un chèque de 2500 € au nom de la Ligue de Bretagne de Natation. Le chèque de caution doit être établi et remis au Secrétariat de la Ligue Régionale ; celui-ci reste bloqué durant toute la période de location et ne sera donc pas encaissé.

Le chèque de caution sera remis OBLIGATOIREMENT à l'enlèvement du matériel si tel n'est pas le cas la location ne pourra se faire.

Le chèque de caution sera remis au locataire dès restitution du matériel et sous réserve de non dégradation.

Désignation des personnes qui seront chargées de faire fonctionner le matériel durant la location :

Nom.....Prénom.....

Tél.....Mail.....

.....

Nom.....Prénom.....

Tél.....Mail.....

J'atteste avoir pris connaissance du contrat de location.

Contrat établi le :

Nom Prénom et signature

ANNEXE 2

CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE REGIONALE OU INTERREGIONALE

I. LE CLUB ORGANISATEUR

a) Le Club chargé de l'organisation, devra désigner au minimum trois personnes, notamment :

- une à la chambre d'appel des nageurs.
- une pour relever les fiches des chronométreurs
- une à l'affichage

b) Les Clubs n'auront pas de résultats papiers mais ils pourront consulter les résultats sur le site internet de la Ligue de Bretagne de Natation.

Les résultats seront affichés dans la piscine.

Les médias (presse écrite ou parlée) éventuellement présents à cette compétition recevront un exemplaire gratuit.

Le club organisateur devra fournir l'eau pour les officiels lors de la compétition.

c) Le Club organisateur a toute liberté pour s'assurer des recettes (publicitaires ou autres) dans le cadre de la compétition, sauf pour l'équipementier de la Ligue Régionale : LES 4 NAGES qui disposent de l'exclusivité pour les compétitions régionales (stand visible).

Toutefois la Ligue Régionale se réserve la possibilité d'assurer la publicité d'un sponsor s'intéressant spécifiquement à cette organisation - Un panneau pourra éventuellement être disposé dans la piscine et des "Bandeaux" à l'intérieur pour les programmes et résultats.

II. LA LIGUE REGIONALE

La Ligue Régionale prépare le programme de la Compétition. Un exemplaire sera distribué gratuitement aux responsables du jury présents sur le bord du bassin et aux journalistes.

La Ligue Régionale prendra en charge :

a) **Les récompenses.**

b) Le traitement informatique de la Compétition.

c) La "Valise" du chronométrage électronique, dans le cas où la piscine est équipée de plaques détachées OMEGA, et l'affichage électronique.

| |
|---|
| RAPPEL : Le règlement financier prévoit 75 € par REUNION pour l'organisation d'une compétition régionale à condition que la convention soit respectée. |
|---|